

PACT de l'Agglomération de Besançon - Signature d'une convention avec l'ACEIF - Demande de participation financière à l'État et à la Région

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le PACT (Programme d'Aménagement Concerté du Territoire) de l'agglomération de Besançon s'inscrit dans le cadre du contrat de plan État-Région 1989-1994.

Pour l'agglomération bisontine, l'objectif est de constituer, avec les communes périphériques, dans le respect de l'autonomie de chaque commune, un véritable pôle urbain cohérent et dynamique bénéficiant des atouts et de l'attrait d'une véritable métropole régionale.

Le projet de PACT est basé sur 3 axes :

1. **les voies de communication** pour l'ensemble de l'agglomération : TGV, sorties d'autoroute, routes...

2. **le développement économique** : mettre fin à la concurrence entre communes et mettre en commun les capacités et les moyens de chacune au service du développement économique de toute l'agglomération

3. **l'habitat** avec notamment la mise en œuvre d'un PLH (Plan Local de l'Habitat).

Pour mener à bien ce projet, il doit être fait appel aux services et à l'expérience d'un **bureau d'études**.

Le rôle du bureau d'études sera de :

- décrire l'agglomération,
- réaliser l'inventaire et l'analyse des projets,
- procéder à une caractérisation globale de l'agglomération,
- élaborer un programme pour 5 ans,
- proposer des structures et des méthodes de travail.

Le périmètre des communes : il a été déterminé en fonction du pourcentage des habitants de périphérie travaillant en ville, des communes faisant l'objet de l'étude transports, d'un souci de cohérence en incluant des communes qui ne répondent pas à ces critères mais figurent dans le périmètre ainsi constitué.

Le financement de l'étude sera assuré par l'État et la Région qui ont inscrit chacun un million de francs pour les études qui seront consacrées aux 2 PACT Nord Franche-Comté et Besançon. Chacun des deux partenaires participera à hauteur de 50 % du coût total.

Un groupe de pilotage a été constitué avec les différents partenaires (État, Région, Département du Doubs, communes périphériques et Ville de Besançon). Le groupe a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage de l'étude à la Ville de Besançon, qui assurera le préfinancement de la dépense en l'attente du versement des subventions de l'État et de la Région.

Une consultation a été lancée selon les dispositions de l'article 314 du Code des Marchés Publics auprès de dix cabinets spécialisés dans ce type d'études.

Lors de la réunion du 8 novembre 1989, le groupe de pilotage a retenu le Cabinet ACEIF - Bourgogne Franche-Comté (15 rue Marcel Aymé - 39100 Dole).

Sur proposition de la 5^{ème} Commission, le Conseil Municipal est invité à :

1. autoriser M. le Député-Maire à signer une convention avec l'ACEIF - Bourgogne Franche-Comté pour la réalisation par ce Cabinet de l'étude relative au PACT de l'agglomération bisontine pour un montant de 480 000F TTC,

2. solliciter les participations financières de l'État et la Région qui assureront la totalité du financement de l'étude dans les conditions suivantes :

50 % pour l'État, soit 240 000 F

50 % pour la Région, soit 240 000 F

et autoriser M. le Député-Maire à signer, le cas échéant, une convention avec l'État et la Région de Franche-Comté,

3. inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant ces participations dès réception des décisions attributives de subventions :

* en recettes au chapitre 912.1051/1052 CP 89151 code service 00400,

* en dépenses au chapitre 912.132 CP 89151 code service 00400.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je voudrais vous demander comment s'est fait le choix de ce bureau d'études qui, si je comprends bien, va être amené à analyser assez en détail le fonctionnement de l'agglomération sur un certain nombre de chapitres importants : le logement, l'économie, etc. Quelles sont ses compétences et avons-nous là un bureau à la mesure de ce qu'on lui demande ? Je dis cela parce que les armoires sont pleines d'études qui coûtent cher et qui, une fois réalisées sont soigneusement enterrées. Il convient donc d'être prudent !

M. VIALATTE : Je voulais demander, mais ma question rejoint celle de M. JACQUEMIN, ce que recouvrait le sigle ACEIF, et vous proposer Monsieur le Maire, compte tenu de l'importance de cette étude et de l'intérêt des trois points qui sont évoqués dans le projet de PACT, qu'un comité de pilotage de cette étude composé d'élus de chacun des groupes de notre assemblée puisse être mis sur pied.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Réponse de l'Adjoint qui suit cela de très près. Tout est déjà prévu

Mme KUNSTLER : Je vais répondre très brièvement à M. VIALATTE. Je ne sais pas ce que veut dire le sigle ACEIF mais je le lui dirai à l'occasion.

Sur le choix de l'étude, un groupe de pilotage fonctionne depuis le mois de juin, dans un premier temps sur le contenu de l'étude, dans un deuxième temps sur la méthode du choix. Nous avons eu de la part de l'État un certain nombre de propositions de bureaux d'études qui couvraient l'ensemble de la France et c'est le groupe de pilotage composé de représentants de la Région, de l'État, des communes périphériques, de la Ville de Besançon et du Conseil Général, qui a retenu ce bureau d'études. Je vais répondre très franchement : c'est vrai qu'on a un petit peu hésité sur le niveau, sa capacité réellement à retenir. La méthode de travail qu'il nous proposait par contre était sûrement de loin la meilleure. Je crois que la problématique de l'agglomération est une problématique de communication interne autour de la mise en place d'un projet de développement pour l'agglomération bisontine. Projet important face à la concurrence entre grandes villes et du fait surtout du positionnement de l'agglomération bisontine dans l'ensemble du grand Est, et quand je dis grand Est je n'y mets pas que la France, mais l'ensemble du secteur grand Est au niveau du centre de l'Europe.

En fonction de ça effectivement, on pouvait se poser une question sur son dimensionnement, si elle était capable de le faire. Notre choix a été motivé par le fait que ce bureau d'études avait une capacité à entrer en communication avec un certain nombre de communes périphériques de la Ville de Besançon avec lesquelles il a travaillé à l'élaboration de leur POS, mais surtout parce qu'il met en place une

méthodologie d'approche, de discussion avec les communes qui nous semble bien adaptée à la difficulté de communication qui existe entre Besançon et ses communes périphériques. Ce sont les raisons pour lesquelles nous avons retenu l'ACEIF sachant qu'en même temps nous lui avons demandé de s'adjoindre un bureau d'études de plus grande envergure pour obliger les élus et l'ensemble des communes à regarder le plus loin possible vers l'extérieur afin que ce projet de développement ne se limite pas uniquement à notre petite agglomération. Nous nous mettons dans une logique très européenne et c'est la raison pour laquelle nous avons demandé à l'ACEIF de retenir un autre bureau d'études de dimension plus internationale.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Que signifie ACEIF ?

Mme KUNSTLER : Association de Conseil d'Études, d'Information et de Formation. J'ajouterai simplement qu'alors que les contacts entre la Ville et les communes périphériques n'ont pas toujours été faciles depuis six mois, six élus des communes périphériques et trois élus de la Ville de Besançon avec des élus du Conseil Général, du Conseil Régional, de la Chambre de Commerce, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture se réunissent avec un objectif commun, faire en sorte que l'agglomération bisontine puisse être la plus forte possible et ils sont convaincus de la nécessité maintenant de travailler ensemble. Et je crois que c'est surtout cela qu'il faut que l'on retienne aujourd'hui. J'ajouterai simplement qu'il y a une étude mais aussi un autre temps important dans la démarche qui nous a été proposée, c'est un séminaire qui réunira les représentants des élus de la Ville de Besançon, des élus des communes périphériques et ce séminaire choisira le projet de développement qui permettra après de négocier l'avenant au contrat de plan. Ce séminaire se tiendra courant avril.

M. VIALATTE : Juste un mot pour maintenir ma demande au nom de mon groupe Monsieur le Maire, de voir l'opposition municipale très associée plus étroitement à ces travaux, alors peut-être à l'occasion du séminaire que vous venez d'évoquer Madame ? Deuxième question, compte tenu du coût de l'étude, le choix s'est fait à la suite d'une procédure d'appel d'offres ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien sur.

M. VIALATTE : D'accord.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est toujours dans les habitudes de la maison !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.